



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **21 octobre 2024 à 18 h 30**, à laquelle sont présents :

Madame Josyane Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller

Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller

Monsieur Michel Lachapelle, conseiller

Monsieur Claude Mercier, conseiller

Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Absence :

Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

### **Avis spécial de convocation et certificat**

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été remis par courrier électronique, à chacun des membres du conseil.

### **Résolution numéro 544-2024**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

## **ADMINISTRATION**

### **Résolution numéro 545-2024**

#### **Embauche d'une directrice générale adjointe et ressources humaines**

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques désire embaucher une directrice générale adjointe et ressources humaines ;
ATTENDU QUE	les conditions de travail sont celles prévues au contrat signé entre les parties ;
ATTENDU QUE	l'entrée en fonction est prévue le 25 novembre 2024 ;
ATTENDU QUE	le comité des ressources humaines recommande l'embauche d'une directrice générale adjointe et ressources humaines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'embauche d'une directrice générale adjointe et ressources humaines.



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

### Résolution numéro 546-2024

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 18 h 39.

*[Signé]*

Josée Favreau, OMA, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière

*[Signé]*

Josyane Forest,  
Mairesse

Les résolutions numéro 544-2024 à 546-2024 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.